

jeudi 18 août 2022

**Enedis perd contre les personnes électrosensibles !**

**Compteur Linky : Enedis perd la bataille contre les personnes électrosensibles et devra installer des Filtres Protecteurs contre les mauvaises Ondes !**



Victoire judiciaire définitive des complotistes qui ont encore une fois eu raison un peu trop tôt...

On s'en souvient, les 10 dernières années ont été extrêmement violentes contre toutes les personnes qui affirmaient que le nouveau compteur électrique d'Enedis – le Linky – produisait des ondes électromagnétiques qui pouvaient être dangereuses pour les personnes électrosensibles !

Les inquisiteurs à la solde de la Doxa affirmaient l'inverse en répétant dans un psittacisme caractéristique de notre époque les arguments d'Enedis : la science n'a rien démontré, nous respectons les normes européennes bla... bla..., le compteur ne dépasse pas les limites des doses quotidiennes...

Sauf qu'aujourd'hui le tribunal affirme l'inverse et la décision est définitive.

Les victimes de ces compteurs avaient donc raison encore une fois.

En 2019, Enedis a fait face au tribunal de grande instance de Bordeaux après avoir installé et refusé le retrait des compteurs Linky chez des personnes électrosensibles. C'est le cas d'Hervé Hadmar, un habitant du Val-d'Oise souffrant d'électrosensibilité depuis deux ans.

Il a déposé plainte contre la société.

"Ils ont refusé catégoriquement ma demande de changement de compteur et m'ont dit que le Linky était aux normes.

C'était vrai mais ça ne changeait en rien ma situation !", explique l'homme de 58 ans.

Comme lui, plusieurs autres citoyens, sujets à l'exposition des champs électromagnétiques, vivent un calvaire et [accusent le compteur vert](#).

Condamnée à installer des filtres protecteurs sur les compteurs verts de certains usagers, la société avait pourtant fait appel de cette décision, en vain.

Enedis avait alors saisi la cour de cassation avant de finalement annuler son recours "pour éviter un rejet".

Après cette condamnation, Enedis va donc devoir installer des dispositifs filtrant anti-ondes afin de protéger ses clients sensibles aux champs électromagnétiques.

Au total, ce sont au moins 13 particuliers qui sont concernés.

Par ailleurs, le gestionnaire de distribution d'électricité devra effectuer cette "dépollution" des compteurs Linky dans les semaines à venir, sous peine de devoir verser 500 euros aux plaignants.

"Nous ne pouvons que nous réjouir de cette avancée majeure, laquelle nous l'espérons, fera date. (...)

Par extension, ces mesures devraient être applicables à tout usager, même non EHS, qui en ferait la demande", a indiqué Patrice Goyaud, secrétaire de l'association Robin des Toits qui a soutenu les plaignants lors de cette affaire judiciaire...

Diffusé par :

<https://www.lelibrepenseur.org/compteur-linky-enedis-perd-la-bataille-contre-les-personnes-electrosensibles/>

à août 18, 2022

Envoyer par e-mail [BlogThis!](#) [Partager sur Twitter](#) [Partager sur Facebook](#) [Partager sur Pinterest](#)